

***En 2023, La Région fait son
Printemps de l'Innovation !
Appel à événements***



Contexte

La Région des Pays de la Loire a lancé, en 2018, le Printemps de l'Innovation. L'objectif était d'informer et de sensibiliser les entreprises ligériennes sur l'intérêt et la nécessité d'innover pour pérenniser et développer leur activité.

En 2022, le Printemps de l'Innovation s'est tenu du 3 au 31 mai. 94 manifestations comprenant des **événements existants** (déjà inscrits dans les actions des structures d'appui au développement économique et/ou d'innovation) et des **créations originales** se sont ainsi inscrites dans cette démarche sur une période d'un mois environ. Grâce à la mobilisation des acteurs ligériens du développement économique et de l'innovation, notamment membres du Réseau de Développement de l'Innovation (RDI), **plus de 3000 personnes** ont participé à au moins une manifestation et ont ainsi pu découvrir, à travers des cas concrets, des clés pour s'engager dans l'innovation.

Le « Printemps de l'Innovation 2023 »

Cette année le Printemps de l'Innovation revient au Printemps. Il garde sa vocation première : proposer un programme d'événements pour sensibiliser à l'innovation des entreprises. Cette action se compose d'une multiplicité de manifestations (avec des formats divers en présentiel et/ou en distanciel) proposées sur les différents territoires ligériens dans le but de toucher un maximum d'entreprises. C'est par définition une démarche collective associant une grande diversité d'acteurs du développement économique et de l'innovation présents sur tous les territoires des Pays de la Loire.

Dans la mesure du possible, en 2023 une reprise de contact post-événement sera opérée auprès des entreprises participantes pour examiner comment passer à l'action après cette première étape d'information.

Quels objectifs pour le « Printemps de l'Innovation » 2023 ?

1. Encourager les entreprises à engager une démarche d'innovation, leur montrer que c'est possible peu importe leur taille, leur secteur d'activité... et que c'est nécessaire pour leur développement !
2. Présenter les différents outils à disposition des entreprises pour engager des démarches d'innovation.
3. Désacraliser l'innovation auprès de PME et TPE qui ne sentent pas concernées.
4. Faire la démonstration par l'exemple que c'est possible (témoignages).
5. Une action qui touche tous les territoires et qui donne une image innovante de la Région.

Quels publics ?

Un public prioritaire :

Les entreprises peu familières avec les démarches d'innovation pour les inciter à s'engager dans de telles démarches.

Un public secondaire :

Les entreprises déjà innovantes afin qu'elles puissent aller plus loin en cultivant / dynamisant leur « réseau innovation ».

Le « Printemps de l'Innovation » 2023 se tiendra du 15 mai au 15 juin 2023.

Collaboration Solutions&co – Structure porteuse d'un événement

Solutions&co :

- **Sélectionne** les événements proposés par les structures porteuses d'un événement afin de les intégrer dans le « Printemps de l'Innovation ».
- **Propose un accompagnement sur certains événements créés notamment au niveau des collectifs d'entreprises.**
- **Assure la coordination de l'opération « Printemps de l'Innovation »** : Solutions&co fait le lien entre les différentes parties prenantes de l'opération afin d'assurer la cohérence du programme du « Printemps de l'Innovation » en Pays de la Loire en termes de calendrier, de types d'évènements, de répartition géographique et de communication.
- **Assure la promotion globale de l'opération** : mise en œuvre et coordination d'actions de communication à destination des entreprises, de la presse etc. + développement de différents supports (Gazette du Printemps de l'Innovation, site web, réseaux sociaux...). La promotion globale de l'opération inclut une diffusion d'informations avant, pendant et après le déroulement de l'opération et cela, à partir des éléments que devront nous fournir les structures porteuses d'un événement.
- **Assure**, si nécessaire, le suivi des entreprises participantes et évalue l'impact du « Printemps de l'Innovation » à partir des informations fournies par les partenaires.

Les Evènements qui seront intégrés au « Printemps de l'Innovation » bénéficieront du dispositif de communication globale proposé par Solutions&co. A ce titre, Solutions&co mettra à la disposition des structures porteuses d'évènements :

- *Les éléments graphiques,*
- *La possibilité d'installer un kakemono,*
- *La possibilité de communiquer sur leur évènement auprès des médias via :*
 - *un dossier de presse, une newsletter,*
 - *le site internet dédié au « Printemps de l'Innovation » (<https://printemps-innovation-paysdelaloire.fr/>),*
- *La possibilité d'une communication sur les réseaux sociaux, et l'utilisation du #printempsdelinnovation sur twitter.*

Une structure porteuse d'un événement souhaitant l'intégrer dans la démarche collective qu'est le « Printemps de l'Innovation » s'engage à :

- **Respecter** le référentiel du « Printemps de l'Innovation » (cf. pages suivantes).
- **Transmet** toutes les informations, en temps et en heure, liées à leur événement afin que Solutions&co puisse mettre à jour la fiche de présentation de l'évènement sur le site Internet dédié au « Printemps de l'Innovation » (cf. pages suivantes).
- **Communique** sur le Printemps de l'Innovation (exemple : un article, une brève, une annonce dans l'Agenda sur leur site internet).
- **Mentionne** lors de son évènement que ce dernier s'inscrit dans le cadre du « Printemps de l'Innovation ».
- **S'organise** avec Solutions&co sur la manière d'assurer un suivi des entreprises ayant participé à leur événement du « Printemps de l'Innovation ».

Les structures pourront télécharger sur le site internet du « Printemps de l'Innovation » les éléments suivants :

- *Éléments graphiques,*
- *Le communiqué de presse et le dossier de presse,*
- *...*

Référentiel Evènement « Printemps de l'Innovation »

L'évènement doit être organisé en Pays de la Loire.

Un public clairement identifié : les entreprises avec une priorité donnée aux entreprises peu familières avec les démarches d'innovation.

Une thématique forcément en lien avec l'innovation.

Quels porteurs d'évènement éligibles ?

Les EPCI, Centres techniques, technopoles, pôles de compétitivité, chambres consulaires, écoles supérieures et universités, plateformes, collectivités, organismes de soutien à l'innovation, entreprises ou collectifs d'entreprises (ex : clubs territoriaux et leurs représentations professionnelles).

Sont exclus : les consultants, les banques.

Sont éligibles sous conditions : les incubateurs privés, les entreprises privées.

Durée de l'évènement : libre.

Gratuité ou modicité du prix de l'évènement (ex : frais de bouche) / Pas de vocation commerciale pour les évènements.

A chaque évènement devra être impliqué un membre du RDI.

Un plus donné aux nouveaux évènements organisés par différents acteurs (un organisateur et des partenaires).

S'inscrire dans un des 3 formats proposés, les événements se tiendront soit en présentiel, soit en distanciel :

1. Des visites d'entreprises, de laboratoires, de plateformes pour découvrir des innovations ou des lieux d'innovation.
2. Des événements plus classiques (Ateliers, Conférences, Tables-rondes).
3. Des réunions auprès de Collectifs d'entreprises / Clubs d'entreprises sur les territoires où l'innovation sera un thème abordé.

Chaque évènement doit présenter au moins un témoignage ou un exemple impliquant une entreprise démontrant que c'est concret.

Garantir un équilibre régional des évènements (tous les territoires doivent être concernés – ne pas se limiter « aux préfectures »).